

NOMINATIONS

Prix **ORANGE**



Le coroner Paul Dionne

La désorganisation des soins psychiatriques légaux est un véritable « scandale » a dénoncé le coroner Paul Dionne, dans son rapport faisant suite au décès de Justin Scott St-Aubin, à la prison de Rivière-des-Prairies en 2007. M. Dionne a fait valoir que depuis 2000, cinq personnes sont décédées dans les établissements de détention de Montréal. La mort du jeune Justin Scott St-Aubin, 25 ans, est selon lui le symptôme des graves problèmes qui affectent le secteur de la psychiatrie légale. En effet, dit-il, rien n'a été fait depuis le décès de Brian Bédard, en 2000, et c'est le manque de leadership politique qui est en cause.

L'honorable Guy Ringuet (J.C.Q.)

À l'automne 2008, l'honorable Guy Ringuet, juge à la Cour du Québec, rendait un jugement exemplaire en matière de garde en établissement (CSSS Rimouski-Neigette c. L.L. 2008 QCCQ 8319). En effet, en s'appuyant sur le Code civil du Québec, le Code de procédure civil ainsi que sur diverses jurisprudences, l'honorable Guy Ringuet a exercé sa discrétion et apprécié lui-même si l'état mental de la personne mise en cause justifiait sa mise sous garde en établissement. Il a d'ailleurs tenu à interroger la personne concernée ainsi que l'un des psychiatres qui recommandait l'hospitalisation involontaire. En un mot, l'honorable Guy Ringuet a appliqué de manière restrictive la loi, le tout en visant l'autonomie de la personne, sa protection ainsi que la protection d'autrui.

La Protectrice du citoyen, Mme Raymonde Saint-Germain

La Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a choisi d'examiner en profondeur l'accès aux soins en santé mentale et les atteintes aux droits des personnes hospitalisées en psychiatrie. Nommée il y a moins de trois ans, Mme Saint-Germain a accueilli avec sérieux et diligence les plaintes de personnes vivant un problème de santé mentale ayant vu leurs droits fondamentaux bafoués. Les réponses de la Protectrice du citoyen à ces plaintes, notamment en ce qui concerne les centres hospitaliers Pierre-Janet et Baie-des-Chaleurs, n'ont pas fait dans la dentelle. La Protectrice estime, avec raison, que le cas par cas ne suffit plus et qu'une enquête systémique s'impose.



Prix **CITRON**



Le CSSS de Beauce

Le CSSS de Beauce a tenté d'obtenir de la Cour supérieure une autorisation visant à faire stériliser, contre son gré, une femme de 30 ans vivant un problème de santé mentale. Pour l'AGIDD-SMQ, cette demande est tout aussi offensante qu'injustifiée, considérant le jeune âge de la femme, la possibilité que sa santé mentale s'améliore dans l'avenir, l'existence d'une variété de moyens de contraception ainsi que le caractère irréversible de la stérilisation. En effet, la stérilisation équivaut à nier à cette femme toute compétence parentale, et ce, pour la vie! Heureusement, grâce au courage et à la persévérance de la personne dans la défense de ses droits, la Cour supérieure a rejeté cette demande exceptionnelle et favorisé une solution plus humaine.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières et l'école Marie-Rivier

En avril 2008, décédait Gabriel Poirier, un jeune garçon de 9 ans vivant avec un diagnostic d'autisme. Il est décédé à l'école spécialisée Marie-Rivier, par asphyxie, sous une couverture proprioceptive, utilisée soi-disant pour le calmer. Le jeune Gabriel, un enfant de 23 kg, a été enroulé au complet, sur quatre tours, dans cette couverture de 18 kg, puis laissé à lui-même pour une période de 20 minutes. Pour l'AGIDD-SMQ, il est clair que l'enfant a fait l'objet d'une mesure de contention visant à le punir, ce qui est inacceptable. Le décès tragique du jeune Gabriel aurait pu être évité par la mise en place de mesures alternatives aux mesures de contrôle tant par l'école Marie-Rivier que par la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Le Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs

La Protectrice du citoyen du Québec a blâmé le Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs, en Gaspésie, à la suite d'une enquête entreprise après le dépôt de plaintes provenant de deux personnes. Ces enquêtes, dévoilées en octobre 2008, révélaient de manière généralisée que les pratiques de l'établissement de santé ne respectaient pas les droits des personnes hospitalisées en psychiatrie. La Protectrice a fait état de certaines pratiques tout à fait inacceptables comme celles d'avoir soumis deux personnes à des mesures de contrôle sans justification, d'avoir administré des traitements sans leur consentement, d'avoir des pratiques non thérapeutiques, de ne pas avoir d'alternatives, etc. La Protectrice a formulé pas moins de 13 recommandations au CHBC lequel s'est engagé à y donner suite.

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'Association regroupe près de 25 organismes au Québec : groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale, groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance et comités d'usagers.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour : 2009 en sera donc la 14^e édition. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet évènement annuel vise à mobiliser les membres de l'Association autour de la défense des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et de la dénonciation des abus de la psychiatrie.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour la promotion et la défense des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient à la promotion, aux droits et au respect des personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Les bulletins doivent être reçus avant le 22 mai 2009.

BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER ? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne œuvrant au sein d'un organisme communautaire en santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- Le coroner Paul Dionne
- L'honorable Guy Ringuet (J.C.Q.)
- La Protectrice du citoyen, Mme Raymonde Saint-Germain

Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- Le CSSS de Beauce
- La Commission scolaire des Hautes-Rivières et l'école Marie-Rivier
- Le Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs

VOTEZ

AVANT LE 22 MAI 2009

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



Les prix Orange et Citron 2009 seront remis le **MERCREDI 3 JUIN**, lors d'un 5 à 7 prévu au Centre Saint-Pierre, situé au 1212, rue Panet à Montréal (salle Fernand Daoust, n° 1205).

AGIDD-SMQ
Téléphone :
514 523-3443 • 1 866 523-3443
Site Web : www.agidd.org
Forum de discussion :
www.agidd-smq.forumactif.com



AGIDD-SMQ

**ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC**